

## **La Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme de l'OCI clôture sa 10<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue à Djeddah du 27 novembre au 1er décembre 2016**

**Djeddah, le 1<sup>er</sup> décembre 2016** : La Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme de l'OCI (CPIDH) a tenu sa 10<sup>ème</sup> Session ordinaire à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite (KSA) du 27 novembre au 01 décembre 2016. Outre les membres de la Commission, la session a été suivie par SE Dr Yousef A. Al Othaimen, Secrétaire général de l'OCI, SE Abdul Salam Al Abadi, Secrétaire général de l'Académie Internationale Islamique du Fiqh (IIFA) et des experts internationaux en droits de l'homme représentant le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, l'UNICEF ainsi que la Banque islamique de développement. Des représentants des États membres et observateurs de l'OCI, de leurs institutions nationales des droits de l'homme et des médias y ont également assisté et participé activement aux débats publics de la session.

Le débat thématique traditionnel de la session a eu lieu le 29 novembre 2016 sur le thème « *Protéger et promouvoir les droits des enfants dans les situations de conflit armé, d'occupation étrangère, d'urgence et de catastrophe* ». Un document final sur le sujet a été adopté par la Commission à la fin de la session.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de la CPIDH, l'Ambassadeur Abdul Wahab a tout d'abord félicité le Dr. Al-Othaimen pour sa nomination au poste de Secrétaire général de l'OCI, loué ses efforts pour accélérer la conclusion de l'Accord de Siège de la CPIDH avec le gouvernement hôte et remercié le Gouvernement saoudien pour son soutien ferme et généreux à l'établissement du Siège.

Se référant au sujet du débat thématique, le Président de la CPIDH a souligné que la protection et la promotion des droits de l'enfant doivent bénéficier de la plus haute priorité à travers une approche multisectorielle intégrée et fondée sur les droits afin de briser le cercle vicieux des facteurs déclencheurs liés à l'homme et à la nature. Selon lui, la réalisation de tous les objectifs des ODD et du Plan d'action OCI-2025, en particulier ceux qui visent à mettre fin à la pauvreté et au travail des enfants ; la lutte contre les inégalités entre les sexes et les pratiques nuisibles ; la promotion de la santé et de l'éducation ; l'accès à la justice et la création d'institutions responsables et inclusives contribueront à réduire le risque de violence dans la vie des enfants et à fournir des remèdes efficaces aux victimes.

Dans son discours, Dr Al Othaimen, Secrétaire général de l'OCI, a réaffirmé que la protection et la promotion des droits de l'enfant demeurent effectivement une

priorité essentielle pour l'OCI, qui se reflète dans sa Charte révisée, son second programme d'action décennal et l'adoption du Pacte international relatif aux droits de l'enfant ainsi que la tenue de quatre conférences ministérielles consécutives dédiées à l'enfance. Il a en outre noté que l'OCI avait lancé un ambitieux programme stratégique d'action pour la phase 2014-2023 en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile et de promouvoir la santé et le bien-être de l'enfant. Les résultats de ce recentrage devraient se traduire notamment par une réduction de 50% des taux de mortalité infantile. En outre, à la suite du tsunami de 2004, l'OCI a établi l'Alliance de l'OCI en coordination avec les organisations humanitaires islamiques et les États Membres pour fournir une aide humanitaire aux enfants victimes du tsunami. Un projet similaire est en cours d'élaboration en collaboration avec la BID pour les enfants vivant dans les zones de conflit en Palestine, en Syrie, en Irak, au Yémen et en République centrafricaine (RCA).

Les membres de la Commission, le Secrétariat général de l'OCI, les panélistes et les représentants des États membres ont participé à un débat exhaustif et fructueux qui a attiré l'attention sur la vulnérabilité des enfants en situation de crise et les risques auxquels ils font face dans les situations volatiles et précaires. Tout en formulant des observations argumentées sur le contexte des initiatives internationales, régionales et de l'OCI en matière de protection des droits de l'enfant, la discussion a permis de dresser l'inventaire des pratiques exemplaires en vigueur et d'identifier les lacunes constatées dans les initiatives et les mécanismes existants avant de suggérer la marche à suivre. Le document final du débat reflète le résumé des principaux points et recommandations formulés lors de la réunion.

Au cours de cette session de cinq jours, la Commission a examiné de manière approfondie tous les points de son ordre du jour, y compris les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, l'état des lieux des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les États membres de l'OCI, ainsi que les mandats spécifiques qui lui sont assignés par le Conseil des ministres des affaires étrangères tels que la lutte contre l'islamophobie et l'incitation à la haine, le Mécanisme permanent de surveillance de la situation des droits de l'homme dans le Cachemire occupé par l'Inde, la situation des droits humains des minorités musulmanes au Myanmar et en RCA. La Commission a été également briefée par les responsables du Secrétariat général de l'OCI et les experts sur tous ces aspects, ce qui lui a été d'une grande utilité pour proposer une série de décisions éclairées et complètes et faire les recommandations appropriées.

Tout en condamnant la détérioration de la situation des droits de l'homme et les exécutions extrajudiciaires en Palestine, y compris les enfants innocents, du fait des forces d'occupation israéliennes, ainsi que l'établissement et l'expansion des colonies illégales, la Commission a demandé instamment aux États membres et à la communauté internationale d'exiger une intervention immédiate du Conseil de sécurité de l'ONU pour la cessation des hostilités contre les Palestiniens et pour enrayer la tentative israélienne de changer la structure démographique de la ville

d'Al-Qods. En outre, la Commission a approuvé la proposition selon laquelle les États membres devraient envisager d'imposer une interdiction stricte de l'importation de produits en provenance des colonies israéliennes, renforçant ainsi le régime de boycott, de désinvestissement et de sanctions. Un communiqué de presse détaillé sur le sujet a été publié séparément. La Commission a également examiné et adopté le rapport de sa visite en Palestine, effectuée plus tôt cette année, et qui fournit des informations directes sur les souffrances des Palestiniens et les violations des droits de l'homme par Israël, y compris des recommandations spécifiques. Ledit rapport sera présenté à la prochaine réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

Dans ses délibérations sur la situation des musulmans Rohingyas, la Commission a noté avec une profonde préoccupation la détérioration de la situation des droits humains des civils Rohingyas qui auraient été torturés, violés et exécutés extrajudiciairement, en plus de voir leurs maisons et leurs mosquées incendiées par les forces de sécurité gouvernementales dans le nord de l'État de Rakhine. La Commission a invité le Gouvernement du Myanmar à répondre positivement à sa demande pour lui permettre d'effectuer une visite d'information *in situ* et s'est déclarée prête à entrer en contact avec les musulmans Rohingyas par tous les autres moyens possibles, comme rencontrer des réfugiés dans les États voisins, pour pouvoir rendre compte de leur situation en matière de droits de l'homme. En outre, il a été convenu que l'OCI et la CIPDH poursuivraient leurs tentatives de collaboration avec le gouvernement du Myanmar par les moyens formels et informels, notamment le plaidoyer public, le soutien humanitaire et l'engagement avec la société civile pour garantir les droits fondamentaux des Rohingyas. Les États Membres ont également été exhortés à poursuivre leurs bons offices auprès du nouveau gouvernement du Myanmar pour le persuader d'ouvrir un bureau humanitaire de l'OCI dans l'État de Rakhine et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, même par le biais de tierces parties.

La Commission a reconnu que l'islamophobie continuait de présenter un des défis les plus colossaux pour l'Oumma. Les principaux symptômes en sont la montée en puissance des groupes d'extrême droite dans le monde et la prolifération de ce phénomène dans des régions autres que les foyers classiques du mal telles que l'Asie et l'Afrique. Il a été noté que la recrudescence des incidents de discrimination contre les musulmans et la distorsion de l'islam sont souvent dues à l'ignorance et à l'incompréhension de l'islam. La Commission a souligné la nécessité de fournir à l'Observatoire de l'islamophobie de l'OCI les ressources matérielles et humaines nécessaires pour lui permettre de surveiller quotidiennement les actes, les publications et les déclarations islamophobes en vue d'éliminer et de réfuter les perceptions erronées et d'inviter les autorités concernées à prendre les mesures correctives appropriées. La CPIDH a également exprimé sa volonté de collaborer avec le Département du dialogue et de la sensibilisation de l'OCI pour élaborer un discours visant à combattre le phénomène de l'islamophobie en coordination et en coopération avec les États Membres, la communauté internationale et les mécanismes des droits de l'homme

des Nations Unies. Rappelant son récent rapport sur le sujet, adopté par le 43<sup>ème</sup> session du CMAE, la CPIDH a décidé de continuer à travailler sur ce sujet en rédigeant des rapports circonstanciés et en organisant des événements ciblés pour sensibiliser à cette forme contemporaine de racisme et de violation des droits de l'homme.

Le « *mécanisme permanent de surveillance de la situation des droits de l'homme dans le Cachemire occupé par l'Inde* » a condamné les violations graves des droits de l'homme, y compris l'utilisation aveugle de la force et des fusils à plomb qui ont coûté la vie à des centaines de Cachemiris innocents, et se sont soldées par de nombreux blessés civils et par des dommages matériels incommensurables. La Commission a exhorté le gouvernement indien à respecter les droits humains du peuple cachemiri et à répondre positivement à sa proposition d'entreprendre une mission d'enquête en *Cachemire occupé par l'Inde*.

Le Groupe de travail sur le droit au développement (DaD) a effectué un suivi sur la *Déclaration d'Abu Dhabi sur la DaD* et a proposé un certain nombre d'éléments concrets pour la mise en œuvre complète et efficace du DaD dans les États membres de l'OCI et par les autres parties prenantes. Il a notamment suggéré d'élaborer un consensus et de lancer une action collective pour transformer la Déclaration des Nations Unies sur le DaD en un instrument contraignant et pour exiger la mise en œuvre effective de l'Observation générale n ° 3 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, qui oblige les États Parties à participer à la coopération internationale au développement pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels pour tous et à tous les niveaux.

Tout en se félicitant des décisions prises en faveur de l'autonomisation des femmes lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur les droits des femmes, tenue à Istanbul, la Commission a exhorté les États membres à institutionnaliser et à mettre en œuvre l'OPAAW au moyen d'actions concrètes dans le contexte global de leurs politiques nationales. Elle a également invité les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à diligenter le processus de ratification du Statut de l'Organisation pour l'avancement des femmes afin que ce statut puisse entrer en vigueur et que l'Organisation devienne véritablement opérationnelle.

Dans le cadre de ses efforts visant à présenter la véritable perspective islamique et à contrer les perceptions erronées et répandues sur les questions contemporaines liées aux droits de l'homme, la Commission a décidé d'entreprendre des études thématiques sur les sujets suivants : i) « l'islamophobie et la lutte contre le terrorisme »; ii) « les droits de l'homme et la diversité culturelle»; et (iii) « l'orientation sexuelle et l'identité de genre ». Toutes ces études seront présentées au Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI pour examen et appréciation par les États membres.

Dans ses remarques finales, le Président de la CPIDH a exprimé sa profonde gratitude à tous les États Membres, ainsi qu'au Gouvernement du RAS, qui abrite le siège de la Commission, et au Secrétaire général de l'OCI pour leur soutien logistique et moral constant qui a grandement contribué au bon déroulement des sessions de la Commission.

\*\*\*\*\*

Pour plus d'information: Visiter le site de la CPIDH: [www.oic-iphrc.org](http://www.oic-iphrc.org)